

## Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016 à l'école 103 Gambetta

Etaient présents :

Frédérique Pipolo : IEN de secteur

Jean-Baptiste Larible : Chef de la CASPE XXe

Philippe Cosnay : Directeur de cabinet de la Maire du XXe

Hélène Beguin : Chargée de mission aux affaires scolaires du XXe

Alexandre Le Bars : adjoint au maire du XXe chargé des affaires scolaires

Mme Jallageas : directrice de l'école Gambetta

Mmes Auger-Le Guen, Véquaud, Géronimi et M. Duval, enseignants de l'école

et les élus titulaires du « collectif 103 Gambetta », ainsi que des représentants des écoles maternelles Cour des Noues et Surmelin

**Rappel du contexte** : nécessaires travaux de confortation de l'école et travaux de remise en état de la cour et du rez-de-chaussée qui imposent la fermeture de l'école pendant un an.

- Il est acté le choix de 2 lieux : l'école RAMPONNEAU pour accueillir 9 classes et l'école TLEMCEN pour accueillir de 3 à 4 classes selon les effectifs. Compte-tenu des effectifs annoncés à l'heure actuelle, le déménagement ne portera que sur 13 classes et non plus sur 14 (une fermeture de classe est actée).

Les fratries seront regroupées à Ramponneau ce qui concerne une centaine d'élèves.

Concernant RAMPONNEAU, le déplacement des effectifs de cette école sur les autres écoles aux alentours est finalisé. Les locaux sont donc disponibles pour accueillir 9 classes.

Concernant TLEMCEN, l'accueil est plus réservé puisque l'école reste en place et les effectifs de Gambetta ne viennent pas en remplacement mais en supplément.

Le collectif s'est exprimé contre un troisième lieu d'accueil comme le proposait l'école TLEMCEN qui ne souhaite accueillir que deux classes.

Les locaux disponibles sont spacieux et nombreux mais notre arrivée impose une réorganisation durant une année scolaire.

Il a été rappelé par le collectif que pour les enfants de Gambetta, ce n'était pas un choix que de quitter l'école pendant un an mais une nécessité.

La Mairie, la CASPE et le rectorat considèrent que l'école TLEMCEN peut accueillir les 4 classes dans des conditions satisfaisantes (l'école, qui compte aujourd'hui 10 classes, a fonctionné avec 15 classes par le passé)

Il faut rappeler que l'accueil des enfants dans un lieu unique a été étudié sans qu'aucune solution n'ait été trouvée (école Gambetta est l'école la plus peuplée du XXe).

- L'arbitrage pour le transport par car n'a pas été fait. Le budget estimé à 1 million d'euros doit être débloqué par la mairie de Paris et non la mairie du XXe.

La Mairie du XXe se dit mobilisée pour que cette demande aboutisse (transport qui concernerait les 2 écoles d'accueil).

Les services de la voirie étudient en même temps la faisabilité technique (nombre de points de ramassage, localisation de ces lieux...). L'arbitrage sera plus facile si la faisabilité est établie.

Le représentant de la Mairie a informé du travail fait avec la RATP d'une part, et les services chargés du réaménagement de la place Gambetta d'autre part : ces travaux seraient différés et il a été évoqué comme hypothèse que la RATP puisse anticiper la relocalisation des bus de la rue du Japon.

Si un ramassage scolaire est acté il y aurait un départ le matin (8h30 ou 8h) et un retour le soir après le temps périscolaire (18 h).

Il est envisagé une consultation des parents sur les différentes options de points de ramassage, quand les services de la voirie auront suffisamment avancé sur le sujet.

Il n'y a pas de date limite pour une réponse de la Mairie de Paris, ni sur le retour de l'étude de faisabilité technique par les services concernés.

Les collectifs des parents d'élèves de Gambetta, Surmelin et Cour des Noues vont adresser un courrier à la Mairie de Paris pour appuyer la demande de la Mairie de XXe.

- Un document officiel de la mairie et validé par le rectorat et la CASPE sera distribué (via les cahiers de correspondance) en janvier sur les avancées du projet de relogement afin que l'on puisse diffuser des informations fiables. Une réunion publique avec tous les parents est prévue après les vacances d'hiver (mi-février) Ce document sera envoyé par le rectorat aux directrices des 4 écoles concernées (Gambetta, Cour des Noues, Surmelin et Pelleport)
- Une autre réunion pourra être envisagée en avril-mai.
- Concernant les dérogations à la carte scolaire, il y aura plus de souplesse mais seulement sur les écoles du quartier et en fonction du lieu d'habitation (Sorbier, 291 et 293 rue des Pyrénées et Lesseps mais pas Bretonneau qui est déjà saturée) un retour à l'école Gambetta sera possible s'il y a de la place. Idem pour ceux qui feraient le choix de partir dans le privé le temps des travaux.
- La durée des travaux est confirmée et ne devrait pas être dépassée. La réouverture pour 2018/2019 semble plus que vraisemblable.